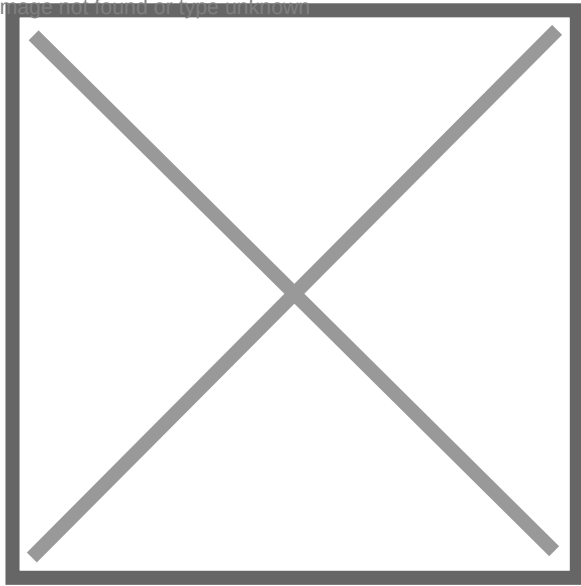


Image not found or type unknown



Propriétaire veut abuser de ces droits

Par **badamas81**, le **18/12/2011 à 18:39**

Bonjour, rn je paye un loyer de 300 euros tout compris (électricité, eau gaz internet etc). nous avons une cuisine pour 4 une salle de bain pour 2 mais ce n 'est pas écrit dans le bail. je veux héberger un ami dans ma chambre pour 2 mois et le propriétaire veut me faire payer en plus pour les frais occasionné . a t il le droit de faire cela? cordialement

Par **amajuris**, le **18/12/2011 à 20:06**

bjr, rnla présence d'une personne supplémentaire va générer des dépenses supplémentaires que le bailleur peut vous répercuter sans abuser. rnpar contre il peut refuser que vous hébergiez une personne supplémentaire. rndonc à négociez. rnattention vous pourriez regrette ce genre de service, qu'en pensent vos colocataires. rnrelisez pour savoir ce que dit votre bail. rncdt

Par **alterego**, le **18/12/2011 à 20:41**

BonsoirrrnJe partage sans aucune réserve la réponse qui vous a été faite.rrnCompte tenu de ce que vous écrivez, il ressort que ce n'est pas le propriétaire qui veut abuser de ses droits, mais vous de ceux que vous n'avez probablement pas.rrnSi il tolère l'hébergement de votre ami, il est tout à fait normal qu'il vous demande un supplément.rrnCordialement

Par **edith1034**, le **19/12/2011** à **08:22**

la réponse est dans le bail que vous avez signé
nil ne peut vous être interdit de recevoir ou
d'héberger à titre ponctuel
deux mois n'est pas un hébergement à titre ponctuel
pour tout savoir sur le bail meublé
<http://www.fbls.net/bailmeublearret.htm>
pour tout savoir sur la colocation
<http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm>